



Public Safety Canada
National Surge Capacity Pilot Project
Frequently Asked Questions

Where does this project fit into the greater priorities of Public Safety Canada?

This pilot project is an initiative of the Emergency Management and Programs Branch. Please refer to the following link for further information about the Branch:

<https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/trnsprnc/brfng-mtrls/trnstn-bndrs/20231123/01-en.aspx>

What groups and levels are you recruiting?

We are recruiting retirees from all groups and levels. Please state your substantive group and level upon retirement on the application form.

What is the selection process?

Our team will screen all applications and select for further assessment. We will contact those retirees for an informal interview.

Do I need to have emergency management experience in order to be successful?

No previous emergency management experience is required.

If I am selected to participate in the pilot project, what kind of letter of offer will I receive?

Pilot project participants will receive a casual contract for a maximum of 90 working days, on an “as required” basis. The contract will include training time as part of the 90 days.

If I am selected to participate in the pilot project, will I receive training?

Everyone selected to participate in the pilot project will be expected to participate in general training and specific training following the generalized training. Training may be virtual, in-person or a combination of both.

If I am selected to participate in the pilot project, will I have to work full time?

While you may be requested to work full time for a specified period, you can determine how often in a week you wish to work. More likely you will be requested to work 2 or 3 days per week for the duration of an event.

If I am selected to participate in the pilot project, will I have to work in an office or from home?

Place of work will be determined by your hiring manager. If you are requested to join an event team, it may be beneficial to work in the office, or it might be feasible to work from home, or the work may require a combination of both options. Public Safety regional offices are found here:

<https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/bt/rgnl-ffcs-en.aspx>



Les participants au projet pilote recevront un contrat occasionnel d'une durée maximale de 90 jours ouvrables, au besoin. Le contrat comprendra du temps de formation dans le cadre des 90 jours.

Si je suis sélectionné pour participer au projet pilote, recevrai-je une formation ?

Toutes les personnes sélectionnées pour participer au projet pilote devront participer à la formation générale et à la formation spécifique qui suivra la formation générale. La formation peut être virtuelle, en personne ou une combinaison des deux.

Si je suis sélectionné pour participer au projet pilote, devrai-je travailler à temps plein ?

Bien qu'il puisse vous être demandé de travailler à temps plein pendant une période déterminée, vous pouvez déterminer la fréquence à laquelle vous souhaitez travailler au cours d'une semaine. Il est plus probable qu'on vous demandera de travailler 2 ou 3 jours par semaine pendant la durée d'un événement.

Si je suis sélectionné pour participer au projet pilote, devrai-je travailler dans un bureau ou à domicile ?

Le lieu de travail sera déterminé par votre responsable du recrutement. Si l'on vous demande de rejoindre une équipe d'événement, il peut être avantageux de travailler au bureau, ou il peut être possible de travailler à domicile, ou le travail peut nécessiter une combinaison des deux options.

Quelles tâches devrais-je accomplir ?

Les tâches que vous accomplirez seront basées sur votre groupe et votre niveau d'attache, ainsi que sur les besoins de l'équipe qui vous amène pour fournir un soutien de pointe.

Pourquoi me demandez-vous si j'ai de l'expérience dans l'exécution de programmes ?

L'objectif principal de ce projet est d'inciter les retraités à fournir un soutien d'appoint aux équipes de gestion des urgences. Cependant, il y a des occasions où un soutien d'appoint est nécessaire dans l'exécution du programme. Si vous avez de l'expérience dans l'exécution de programmes, c'est considéré comme un atout et, par conséquent, il est possible que vous soyez appelé à appuyer l'exécution de programmes.

Si je suis sélectionné pour participer au projet pilote, puis-je prendre congé pendant la période contractuelle de 90 jours ?

Oui, vous pouvez informer votre responsable du recrutement de la ou des semaines où vous n'êtes pas disponible.

Un contrat occasionnel aura-t-il une incidence sur ma pension de la fonction publique?

Un contrat occasionnel de 90 jours n'a aucune incidence sur votre pension de la fonction publique. Veuillez consulter ce lien pour obtenir de plus amples renseignements: [Implications sur les pensions et les avantages sociaux des travailleurs occasionnels - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/implications-sur-les-pensions-et-les-avantages-sociaux-des-travailleurs-occasionnels)